

AU JOUR LE JOUR



Société historique de La Prairie de la Magdeleine

Octobre 1996

Assistez à notre prochaine conférence
le mercredi 16 octobre prochain
à 20 heures

Gilles Boileau
Président de la Fédération des
Sociétés d'Histoire du Québec
nous entretiendra de
Champlain et de son village
natal de Brouage.

FRANÇOIS LE BER (1622-1694)

Un des premiers concessionnaires dans la Seigneurie de La Prairie

Le notaire Basset dresse, en 1698, l'inventaire des biens laissés par le défunt François Le Ber. Jeanne Testard, sa veuve, ainsi que ses enfants et petits-enfants se partagent l'héritage.

Le document notarié énumère dans l'ordre suivant les *Ustanciles, Instruments pour la culture de la ferme, Objets usuels de la maison, Bestiaux, Propriétés*. Basset en donne une description sommaire et le sergent royal priseur, Jean Quenneville, fixe un prix estimé.

Lors de son décès, François Le Ber, colon-agriculteur, est qualifié du titre de *bourgeois*. Les deux concessions qu'il avait reçues antérieurement seront exploitées par ses descendants car il en était demeuré le propriétaire.

En 1698, une habitation est *assise* sur une terre de *trois arpens de front, ou environ, par vingt-cinq arpens de profondeur* dans la prairie dite de St-Claude, ce qui donne 75 arpents. Terre, à lui concédée par les pères jésuites en 1673. En cette même année 1698, Basset mentionne une 2e terre sur laquelle est *assise* une habitation. Elle est située au bout de la 1^{re} concession et allant jusqu'au bout des terres de la Commune. Cette terre avait été concédée par les Jésuites à François Le Ber pour ses héritiers. Ses dimensions étaient de *2 arpens de front par 25 arpens de profondeur*. L'estimateur fixe à 2800 livres le prix des 2 terres.

Détails intéressants sur les 2 concessions:

"Consistantes ensemble, en cent trente huit arpens et demy, dont il y a quatorze arpens labourables a la charrue, le surplus estant en prairie et en grand bois".

Après 25 ans de labeur, François et ses fils ont défriché 14 arpents cultivables sur une terre de 138½ arpents. En 1996, ces terres sont situées dans la zone verte de La Prairie et sont cadastrées no 326 et 327 à l'endroit surnommé la Fourche.

Dans le village, les Jésuites avaient cédé par contrat, à François et à ses héritiers, un emplacement de 32½ pieds de front par 80 pi. de profondeur. Le terrain d'une superficie de 79 toises était situé sur la rue qui conduit de la grande rivière à l'église.

"sur lequel emplacement est bastie une petite maison de pieux de bois sur pièces couverte de paille, garnie de ses planchers et sa cheminée de bousillage¹".

On suppose que dans cette maison du village, François Le Ber a vécu ses dernières années en

Nouvelle-France. Sa modeste maison présente de fortes ressemblances avec celles des gens du peuple dans la France du XVIIe siècle. Remarquons toutefois que l'intérieur de terre battue a été garni de planchers. La rigueur du climat oblige! Le sergent priseur l'évalue à 300 livres.

Dans le village, l'emplacement voisinait l'église. Aujourd'hui, la petite maison serait implantée sur le terrain de l'ancien couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

L'inventaire après décès énumère plusieurs items, héritage de François Le Ber; en voici quelques uns:

Ustanciles:

. Crémaillères de fer, assez bonne	3 livres
. Une broche de fer	30 sols
. Petit poislon (poêlon) a trois piedz de cuivre jaune	20 sols

Notons que c'est dans la cheminée qu'on cuisine; à cette époque, il n'y a pas de poêle dans les maisons.

Travail de la terre

. Pioche en bois, gros ciseau, deux tarrières (...), une meschante serpe, une lyme	13 livres
. Garniture de fer d'une charrue, consistant en un vieux soc, coutre ² , geauge, cheville, une chesne a un crochet	20 livres

Dans la maison

. Deux fers à flasquer ³ assez bons	6 livres
. Un grand coffre de bois de sapin ferment à clef	8 livres
. Une vieille tasse d'argent	12 livres
. Trente six livres pesant de vielle vaisselle	

<i>d'Estain commun à quinze sols la livre</i>	<i>27 livres</i>
<i>. Deux paires de draps de toile de chanvre de trois aulnes chaque drap</i>	<i>16 livres</i>
<u><i>Animaux, transport</i></u>	
<i>. Deux boeufs de labour agez de cinq ans</i>	<i>200 livres</i>
<i>. Une charrette avec ses roues garnis de quatre frettes⁴ de fer</i>	<i>24 livres</i>
<i>. Trois vaches pleines, onze ans, quatre ans, trois ans, (...)</i>	<i>60 livres</i>

-
1. **Bousillage:** n.m. - Mélange de chaume haché et de terre détremée.
 2. **Coutre:** fer tranchant de la charrue.
 3. **Fer à flasquer:** gros fer à repasser dans lequel on place des charbons ardents.
 4. **Frette:** cercle de fer dont on entoure le moyeu de roue afin d'empêcher qu'il ne se fende.
-

Le document d'archives d'où sont tirés les renseignements de ce texte est une copie conforme de l'original conservé aux Archives judiciaires de Montréal, à savoir: *Inventaire des biens, meubles et immeubles de la communauté d'entre le Sr François Le Ber et Jeanne Testard*, février ou mars 1698.

Lorsque le texte original est cité, nous avons reproduit les termes et l'orthographe de l'époque. Nous avons cru bon définir certains mots dont l'usage s'est perdu avec le temps.

Dans le texte, les dates sont abrégées et pour 1600, on écrit *gbi,c*, ce qui donne par exemple, *ce huitième octobre gbi,c septente trois* pour 1673, date de la première concession à Jacques Le Ber. N.B. les mesures indiquées dans le texte sont en pieds français.

GÉNÉALOGIE

Connaissez-vous le GRD (Genealogical Research Directory)? C'est une publication éditée chaque année et qui contient plus de cent mille entrées de toutes sortes. Le GRD propose différents chapitres tels que l'annuaire des patronymes, des dates, des lieux, des recherches thématiques, des adresses de participants, des associations familiales, des clubs et associations et des annonces publicitaires.

Un de nos membres a déjà eu la possibilité de consulter le GRD et de trouver une personne qui s'intéressait à un patronyme commun. Pour ceux qui n'ont pas le GRD et qui auraient des questions à poser, vous pourriez me contacter ou m'écrire à la société.

Bien entendu, nous allons continuer nos généalogies mensuelles mais je vais essayer d'apporter des petites nouvelles ou différentes informations sur la généalogie.

En attendant vos questions, je vous souhaite bonne généalogie.

René Jolicoeur

Dons de Jacqueline Moquin

CARTE - Cadastre 1925 - Comtés - Paroisses - Municipalités - Rangs - Villages - Seigneuries (comté de La Prairie en 1937).

PLAN - municipalités dans territoires commission scolaire régionale Lignery, comté de La Prairie, Napierville, Huntingdon, années 1960.

TABLEAU - des premiers ministres du Québec (24) de la Confédération à 1966. Croquis par Albert Ros, recherche J.-Paul Beaudry, député. "*Un siècle d'histoire politique*" en image.

VOLUME - Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec, depuis quatre siècles*, Le Jour Éditeur, 1992.

Don de Hélène Charuest

120 gravures de nos ancêtres, oeuvres de E. Sénécals et Franklin Arbuckle, publiées par la compagnie Labatt (8" x 11½").

Illustration du personnage, courte biographie, allant de Allaire à Valiquette. Ces gravures sont conservées dans un coffret.

Au XVIIIe s., le colon et sa famille

La terre nourricière

Dans les Actes administratifs des Jésuites, on retrace les noms des censitaires de La Prairie à qui les Seigneurs concèdent (donnent) un lot de terre à défricher et cultiver, et ce depuis 1667.

Par un retour dans le temps, essayons d'imaginer la vie quotidienne de nos ancêtres qui avaient choisi de s'installer dans la seigneurie de La Prairie. Transplanté de France en Nouvelle-France, le colon prend rapidement conscience qu'il doit viser à l'autosuffisance alimentaire. L'étendue de sa terre contraste avec son lopin de terre exigu dans la mère patrie. Pour produire, la terre nouvelle exigera un travail dur et acharné, mais il se met à l'oeuvre sur SA terre, où tous les espoirs sont permis.

Sur le lot concédé, tout est à faire: construire une petite maison pour s'y abriter, une grande pour remiser les récoltes et les animaux domestiques. Surtout il faut défricher à la force de ses bras puisque la hache sera son principal outil. Les autorités exigent qu'au moins 1/3 du lot soit cultivable; les 2/3, en bois "debout" fourniront le bois de chauffage.

Il abattra certains arbres répondant à ses besoins pour transformer les troncs en madriers et planches de construction ou encore comme bois d'oeuvre pour fabriquer

les meubles dont la famille a besoin. Au coin du feu, l'hiver, il façonnera des jouets pour amuser les nombreux petits qui naissent avec les années.

Labourer est une tâche qui requiert du temps et une grande force physique mais quelle satisfaction pour le colon!

L'intendant Duchesneau, écrivant à Colbert en 1679, exprime ainsi ce qu'il observe:

"Les laboureurs qui s'appliquent avec assiduité à la terre subsistent fort honnêtement et sont, sans comparaison, plus heureux que ce qu'on nomme en France les bons paysans."

En Nouvelle-France, la majorité des habitants vivent sur une terre, la population est agricole et nous sommes loin de la révolution industrielle.

Le climat rythme les saisons et l'été est court. Le colon s'attelle à la besogne du lever au coucher du soleil. Et il faut bien accepter les journées de pluie ou d'orages! Que dire de la religion qui dicte les jours fériés, plus particulièrement au temps de la moisson. Qu'un colon travaille dans son champ le "jour du Seigneur" était impensable.

Chaque membre de la famille faisait sa part des travaux. L'épouse secondait son époux en prenant charge du potager, de la basse-cour et du bétail. Les enfants assumaient une tâche selon leur âge. La situation n'était pas propice à la paresse, chacun savait que pour manger l'hiver venu, il fallait faire provision, alors...

Dans le grange-étable, le blé est soigneusement mis au sec, les plantes fourragères, tels le foin et le trèfle sont entassés en meules près des bâtiments. Jusqu'à la prochaine récolte, le colon battra au besoin le blé précieux et se rendra au moulin du village pour revenir avec ses sacs de farine. Dans le caveau à légumes, on conserve certains légumes. Quelque part dans la maison, à l'abri de l'humidité, on entrepose des fèves et pois séchés. On accorde une grande importance au baril de lard salé dont le contenu est fort précieux. Serait-ce là l'origine du "French pea soup"?

L'automne venu, afin d'assurer un meilleur confort, l'habitant "renhausse" soigneusement le solage de la maison avec de la terre et de la paille. La maman a filé la laine et tissé des tapis dont on couvre les planchers.

Au menu des repas de l'hiver, en plus du pain et des légumineuses s'ajoutent la viande congelée, les oeufs, le lait et les douceurs sucrées confectionnées avec le sucre d'érable. Le hasard ou la chance permettaient d'y ajouter le gibier sauvage et le poisson de nos rivières. L'anguille était particulièrement abondante. On la servait surtout les jours où l'on devait manger maigre.

Nos ancêtres-colons avaient-ils le sentiment d'être à l'aise financièrement? Ils possédaient peu de numéraire, l'argent était rare et de plus, lorsqu'ils échangeaient certains produits de leur ferme, il recevaient souvent en retour quelques objets utilitaires. Mais surtout la terre du colon était inaliénable donc non saisissable. Aucun colon ne pouvait faire faillite.

L'habitant de l'époque Nouvelle-France, avant 1760, vivait sur *SA TERRE*; il était autosuffisant et vivait à l'écart des problèmes que les administrateurs de la colonie avaient à affronter. Certains des colons de la Seigneurie de La Prairie ont-ils pressenti l'imminence de la Conquête de 1760? peut-être...

Lors des troubles de l'époque des Patriotes en 1837, la situation est différente, les mentalités ont changé et plusieurs habitants de la Seigneurie offriront leur collaboration aux chefs de l'Insurrection. Cependant, après ces années troubles, ce sera le retour à la ferme où l'on travaille fort mais également dans un lieu de relative tranquillité.

Les historiens du régime français sont tous d'accord; en Nouvelle-France les colons n'ont pas eu à subir de famine. Jamais la famille n'a manqué du nécessaire et dans la maison où l'on mangeait bien, on appréciait un relatif confort en toutes saisons.

Sources:

La vie quotidienne en Nouvelle-France,
Douville-Casanova,
Hachette, 1964

Le Ministère de la Culture en Montérégie

Mardi, 18 juin 1996, les représentants du Ministère de la Culture en Montérégie, bureau de St-Jean, soit:

M. Louis Coté, responsable de l'aide aux municipalités, mise en valeur du Patrimoine

M. Richard St-Pierre, responsable de l'archéologie et de l'aide aux organismes en matière du Patrimoine

M. Normand Rodrigue, responsable du Patrimoine bâti et

Mme Danielle Thériault, directrice générale du bureau de St-Jean ainsi que M. Bernard Marel, urbaniste pour la ville de La Prairie ont effectué une visite officielle dans le Vieux-La Prairie et rencontré le Conseil de la SHLM.

Mme Danielle Thériault en était à sa première visite dans l'arrondissement historique de La Prairie dont elle a fait valoir l'important potentiel. Elle a été impressionnée par l'ampleur des travaux de recherche et la quantité et la qualité de nos publications.

Les membres du conseil municipal de La Prairie et la SHLM

Par résolution du conseil, en date du 14 mai 1996, M. Claude Taillefer a été désigné représentant de la Ville auprès du Conseil de la SHLM. Dans le quartier que représente M. Taillefer à titre de conseiller, se trouve l'arrondissement historique. M. Taillefer a, depuis toujours, montré un intérêt marqué pour le Vieux La Prairie. La SHLM se réjouit de cette nomination et remercie M. Taillefer ainsi que le conseil municipal.

Décès: est décédée récemment madame Claire Robert, soeur de M. Viateur Robert